

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION

Spectacle vivant (cirque) petit spectacle ambulante

Les dossiers de demandes d'autorisation d'installation doivent être déposés en mairie **2 mois impérativement avant l'ouverture au public**. Les demandes peuvent être adressées par courrier à l'Hôtel de Ville de Saint-Jean.

DEMANDEUR

Nom, Prénom:.....

Adresse :.....

Code postale :..... Ville :.....

Portable : Mail :

DATES

Arrivée sur le site :..... Date de départ :

Dates et horaires des représentations :.....

LOCALISATION

Place François Mitterrand autres

INSTALLATION

Nombre de véhicules: 1 2 3 4 5 +5

Nombre de caravanes : 1 2 3 4 5 +5

Surface ou dimensions du chapiteau (**autorisés uniquement <à 350m²**):

BESOINS en FLUIDES et MATERIEL

Branchement eau potable

Branchement électrique, puissance :

Conteneurs : 1 2 Barrières de sécurité : 1 3 5 10 +10

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e) auteur(e) de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Fait à le Signature du demandeur :

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Cf règlement intérieur joint.

TARIFS

- Cirque (chapiteau < à 350 m²) : 42 € par jour
- Petit spectacle ambulant : 32 € par jour

Cadre réservé à la Ville

Instructions de la demande	Visas
Disponibilité du domaine public : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Observations :	Service vie associative - vie locale
Validation Technique (Sécurité/Matériel) <input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable Observations :	Pole aménagement et cadre de vie
Autorisation implantation sur le domaine public <input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable Observations :	Maire Bruno Espic

Mairie de Saint-Jean
33 ter route d'Albi 31240 SAINT-JEAN
☎ 05.32.09.67.00
contact@mairie-saintjean.fr